

BILLS PRIVÉS

[Traduction]

THE NATIONAL DENTAL EXAMINING BOARD OF CANADA

L'ordre du jour appelle:

Deuxième lecture et renvoi au comité permanent des bills privés en général et du Règlement du bill S-7, loi concernant The National Dental Examining Board of Canada—M. Railton.

M. Reid: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Le député au nom duquel le bill figure n'est pas prêt à le présenter maintenant. Il y a eu discussion et on s'entendrait pour passer à la demande de documents n° 88 inscrite au nom du député de Toronto-Lakeshore (M. Grier).

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): Les députés ont entendu la proposition du secrétaire parlementaire. La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que nous réservions les autres articles et passions maintenant à l'étude de l'avis de motion qui figure au numéro 88 au *Feuilleton*.

Des voix: D'accord.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES— MOTIONS (DOCUMENTS)

[Traduction]

AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS—LA PRÉVISION
DES PROGRAMMES DU MINISTÈRE, Y COMPRIS LES
BUDGETS A, B, X

M. Terry Grier (Toronto-Lakeshore) propose:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie (y compris des budgets supplémentaires A, B, X) de la prévision des programmes (Révision des programmes) du ministère des Affaires des anciens combattants pour la dernière année et dont le Parlement a approuvé les dépenses.

—Monsieur l'Orateur, le débat de cette après-midi continue un autre débat commencé le 24 mai dernier alors qu'une motion semblable tendant à la production de la prévision des programmes du ministère de l'Industrie et du Commerce, a été examinée par la Chambre. J'essaierai d'être aussi bref que possible compte tenu du fait qu'un certain nombre d'arguments ont été présentés pour ou contre. J'estime qu'il convient de répéter cependant que la motion en vue de la production de documents ne vise peut-être pas tant le ministère des Affaires des anciens combattants que le principe du besoin d'information qu'ont les députés pour juger de l'opportunité des projets de dépenses du gouvernement.

Je pourrais dire en passant qu'il y a beaucoup d'autres motions semblables inscrites en mon nom en vue de la production de prévisions de programmes pour d'autres ministères. Le débat porte en fait sur l'information à laquelle ont accès les députés et sur laquelle ils peuvent fonder une conclusion documentée et éclairée quant à la sagesse des nombreuses propositions de dépense qu'on leur soumet dans les prévisions budgétaires, c'est-à-dire le Livre bleu.

La dernière fois que j'ai traité ce sujet, j'ai fait remarquer que les gouvernements, quelle que soit leur couleur,

Demandes de documents

avaient tendance à considérer les documents émanant de la Fonction publique comme secrets, confidentiels et destinés ni au public, ni à la presse ni aux députés. Bien que j'admette qu'il existe certains documents qu'il convient de ne pas publier pour mieux servir le public et pour assurer un gouvernement sage et efficace, j'estime que cette tendance générale s'étend à presque tous les documents à la disposition du ministère pour élaborer ses propositions.

J'avais signalé alors que ces prévisions seraient d'une utilité particulière aux députés, en ce qu'elles représentent trois formes de renseignements sur lesquelles se base le ministère pour établir en fin de compte ses propositions de dépenses. J'avais expliqué que les prévisions se subdivisaient pour ainsi dire en trois catégories. Il y a d'abord le budget A, qui prévoit tout simplement en dollars de l'année courante les dépenses relatives aux programmes entrepris durant l'année précédente. Deuxièmement, le budget B renferme un? échelle des coûts des nouveaux programmes que le ministère souhaite mettre à exécution. Enfin, le budget X expose les programmes que le ministère pourrait peut-être supprimer, toutes choses égales, afin d'obtenir des fonds pour les nouveaux programmes.

Il me semble que des renseignements de ce genre, sous une autre forme peut-être, donneraient aux députés de tous les partis un aperçu des considérations dont le ministère a tenu compte, épargneraient du temps et permettraient aux députés de juger de l'opportunité des dépenses du gouvernement, qui représentent, je n'ai pas besoin de le dire, bien des milliards de dollars.

Dans la préparation de ces prévisions et de ces programmes, le ministère dispose, comme il se doit, de toutes les ressources de la Fonction publique. Mais comme député, j'aimerais bien que quelques-unes de ces ressources, peut-être devrais-je dire un peu plus de ces ressources, soient mises à la disposition des représentants de tous les partis. Nous ne demandons pas toutes les données au sujet des programmes proposés et du mode d'établissement du budget, comme le proposait le député de York-Ouest (M. Fleming). Je serais prêt à accepter une révision des prévisions dans leur forme actuelle pour protéger les mécanismes internes du ministère et pour que les fonctionnaires se sentent libres de faire des recommandations.

Ce que je serais prêt à accepter correspond peut-être, en fin de compte, à quelque chose qui se situe entre ce que le gouvernement est disposé à nous présenter actuellement et ce que les motions à l'étude demandent. Mais nous aurions vraiment besoin de renseignements plus complets, qui permettraient aux députés de se faire une meilleure idée du budget, sans compromettre pour autant, le mode d'établissement du budget du gouvernement.

Comme l'a dit le député de York-Ouest en mai dernier, le pouvoir de gouverner revient au gouvernement et je ne puis trouver à y redire. Mais le droit d'octroyer ou de refuser des subsides est le droit le plus ancien du Parlement même que les gouvernements se sont fait arracher à contrecœur au cours des siècles. Ce que je demande, ce sont des renseignements plus sûrs pour guider le Parlement dans son octroi ou son refus d'accorder des subsides. Je ne parle pas de préjuger les conclusions du cabinet, comme l'a prétendu le député de York-Ouest. Ce n'est pas une question de vouloir obtenir les renseignements avant que le cabinet fasse ses recommandations à la Chambre. Au contraire, j'entends par là des renseignements pour justifier et motiver ces recommandations.